

Montreuil, le 29/09/2009
ACOSS

DIRECTION DE LA REGLEMENTATION, DU
RECOUVREMENT ET DU SERVICE

LETTRE CIRCULAIRE N° 2009-082

OBJET : Modification du taux de versement transport (art. L. 2333-64 et s. du Code Général des Collectivités Territoriales)

- *Changement de dénomination de la Communauté d'Agglomération de l'Ouest de l'Etang de Berre en Communauté d'Agglomération du PAYS DE MARTIGUES*
- **Nouvelles coordonnées postales**

TEXTE A ANNOTER : Lettre circulaire n° 2003-110 du 23 juillet 2003

Par une délibération du 11 décembre 2008, le Conseil communautaire de la Communauté d'Agglomération de l'Ouest de l'Etang (identifiant n° 9301316) a adopté la transformation de la communauté en Communauté d'Agglomération du PAYS DE MARTIGUES.

La nouvelle adresse postale de l'autorité organisatrice de transports (AOT) est la suivante :

Communauté d'Agglomération du Pays de Martigues (CAPM)

Hôtel de l'Agglomération

Rond-Point de l'Hôtel de Ville

BP 90104

13693 MARTIGUES CEDEX 3

Le Directeur

Pierre RICORDEAU